

Motion du 16 avril 2019 de Mmes et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Jean-Pascal Cattin, Georges Martinoli, Yasmine Menétrey, Pascal Holenweg, Laurence Corpataux, Simon Brandt, Uzma Khamis Vannini, Michel Nargi et Sophie Courvoisier: «Etablissons la clause du besoin pour les WC dans les gares du CEVA».

(retirée par ses auteurs lors de la séance du 15 mai 2019)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les nombreuses tergiversations autour de la clause du besoin dans les professions médicales;
- la réflexion du Conseil d'Etat quant à l'établissement d'une telle clause pour les équipements médicaux;
- la nécessité qu'il y a d'y songer pour les installations hygiéniques et sanitaires;
- certains besoins étant reconnus plus pressants que d'autres;
- que les équipements des gares du CEVA ne peuvent ignorer cette évidence;
- les plans des architectes ayant passé à la chasse l'installation de WC publics dans les gares du CEVA,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir la clause du besoin pour les équipements sanitaires de la gare Champel-Hôpital du CEVA;
- d'étudier les modifications d'ouvrage consécutives à cet impératif, aux frais des CFF;
- d'envisager la gratuité de ceux-ci.